



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTE DE LA PLATE**

COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

N° 2024-143

HAUTE-SAVOIE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « INFORMATIKA NETWORK – 18 Rue Maria Callas – 93000 BOBIGNY » en date du 17 décembre 2024 afin de réglementer la circulation Route des Chozeaux pour lui permettre d'effectuer des travaux de réparation et de réhausse de chambre télécom ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale pour permettre à cette entreprise de réaliser ces travaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Durant la période du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la Route des Chozeaux entre le numéro de voirie n° 452 et le numéro de voirie n° 500.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 :

La présence du chantier sera signalée par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la société « INFORMATIKA NETWORK ». de part et d'autre des voies concernées.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur place par la société « INFORMATIKA NETWORK ».

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Sous-préfecture, à la gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à la CCPMB Transports Scolaires, TAD Montenbus, à la Société « INFORMATIKA NETWORK », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 18 décembre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 19/12/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 19/12/2024


Le Maire,
Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr